

indiqué précédemment, aussi une plus forte fumure, et enfin, au moment de l'ensemencement, une plus forte application d'engrais chimique. En effet, il ne faut pas oublier que le terrain qu'on va convertir en prairie permanente ne pourra plus recevoir, pour bien longtemps, que des fumures en couverture. Une fois la prairie permanente ensemencée, on la traite absolument comme la prairie temporaire, sauf certaines fumures en couverture dont je parlerai plus loin en traitant des pâturages permanents.

Pâturages permanents.—Tous les terrains de montagnes, inaccessibles à la charrue devraient constituer des pâturages permanents. Il en est de même de tous les terrains rocheux dont l'érochage est impossible ou trop coûteux, et enfin, de tout terrain qui, pour une raison ou pour une autre, ne peut être labouré. Les colons des pays montagneux tels que le sont un grand nombre des cantons de notre province, sur les pentes des Laurentides et des Alleghanys, sont ceux qui sont le plus à même de convertir toutes les pentes nouvellement défrichées de leurs lots en bons pâturages permanents. Pour cela, il ne s'agit que de s'emparer tout de suite du sol, avant l'essouchage et après le premier piochage, alors que la cendre est encore abondante, en y semant un mélange des graines fourragères propres au pâturage, dans les proportions suivantes :

Dactyle pelotonné (<i>Orchard grass</i>)....	6 lbs.
Fétuque des prés.....	6 "
Paturin des prés.....	8 "
Phléole des prés (Mil)	6 "
Trèfle blanc	3 "
Trèfle rouge (petit).....	3 "
Total.....	32 lbs.

Les plantes nommées dans ce mélange sont toutes très persistantes, à part du mil et du petit trèfle rouge. Ces deux dernières donnent beaucoup d'herbe les deux ou trois premières années, alors que les